

ASSEMBLEE GENERALE de L'AAPPMA DE L'INFERNET CADIERE du 27 Janvier 2024

Le Président déclare l'Assemblée générale ouverte et remercie pour leur présence les invités, Mesdames Marie Claude MICHEL Conseillère Municipale de VITROLLES, Patricia BOISGARD Conseillère Municipale des PENNES MIRABEAU, Messieurs Jean Louis BERIDON et Jean Louis BOLEA Administrateur et Vice-Président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Jean Claude MONDOLONI 1er Adjoint au Maire de VITROLLES, Laurent PEPONAS Trésorier adjoint de la Fédération et Président de l'AAPPMA de SAINT CHAMAS, Pierre TONARELLI Adjoint au Maire des PENNES MIRABEAU, Alain ZIEBEL Secrétaire Général de la Fédération des Bouches du Rhône, ainsi que tous les pêcheurs présents.

Il adresse également ses remerciements à tous les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, du Comité de Soutien, aux Gardes particuliers et aux Bénévoles pour toutes les actions qu'ils ont menées tout au long de l'année 2023 au sein de l'Association.

Il ajoute que le 17 février 2024 L'AAPPMA de L'Infernet Cadière fêtera ses 30 ans d'existence. Il présente et remercie pour tout le travail effectué et l'aide apportée les quatre membres fondateurs encore présents aujourd'hui, Messieurs Bernard ABRIAL, Pierre DELICATA, Christophe ELOY et lui-même ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration et du Comité de soutien. Il rend également un hommage particulier à tous ceux qui ont quitté L'AAPPMA ou qui sont décédés.

Il remercie aussi tous les partenaires qui soutiennent financièrement l'AAPPMA et participent à ses actions tout au long de l'année, toutes les Municipalités, le Conseil Départemental 13 ainsi que tous les Sponsors.

Le Secrétaire présente le bilan moral 2023 qui sera adressé ensuite à Monsieur le Préfet ainsi que le prévisionnel 2024.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du bilan moral 2023 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Secrétaire présente le prévisionnel des activités 2024.

Le Président indique que L'AAPPMA mènera tout au long de l'année des actions particulières pour fêter l'anniversaire de ses trente ans, notamment la gratuité de 3 concours de pêche, remise de cadeaux particuliers lors des manifestations organisées tout au long de la saison et bien d'autre chose.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du prévisionnel des activités 2024 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2023 ainsi qu'un état des ventes de cartes de pêche.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du bilan financier 2023 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Président procède ensuite à la présentation du budget prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2024

Il informe les pêcheurs sur l'augmentation de la carte de pêche pour la saison 2024 et en explique les raisons qui sont notamment l'augmentation du coût d'achat du poisson, 1,10€ par kilo en ce qui concerne la truite fario. Cette augmentation permettra également de permettre à la FNPF de se donner les moyens de répondre à tous ceux qui portent des attaques au monde de la pêche en eau douce et d'en défendre ses intérêts.

Après avoir répondu à toutes les questions posées en salle, il est procédé au vote du budget prévisionnel des recettes et dépenses 2024 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Président donne la parole aux invités.

Monsieur Jean Louis BERIDON salue tous les participants et présente au nom de la Fédération Départementale de pêche 13 une bonne année 2024. Il félicite le Président, les administrateurs et toute l'équipe des bénévoles du travail accompli tout au long de l'année. Il souhaite un bon anniversaire à L'AAPPMA et fait un bref historique depuis sa création en 1994. Au nom de la Fédération il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pendant toutes ces années à ce que L'AAPPMA de L'Infernet Cadière est devenue aujourd'hui, l'une des premières AAPPMA de la région. Il remercie également pour leur soutien que cela soit financier ou autre toutes les Mairies, les Conseils Départemental et Régional, l'Agence de l'eau, la Fédération Nationale de pêche en France. Il présente en quelques chiffres la Fédération départementale et aborde le changement climatique.

Monsieur Jean Louis BOLEA salue tous les participants, félicite l'AAPPMA pour le travail effectué et la remercie car les membres de son équipe répondent toujours présents pour être en appui des actions fédérales.

Madame Marie Claude MICHEL souhaite une bonne Année 2024 et conserver les très bonnes relations entre l'AAPPMA et la Mairie de VITROLLES, elle adresse ses remerciements au Président, aux membres du Bureau et du Conseil d'administration.

Monsieur Pierre TONARELLI souhaite une bonne année 2024 et un bon anniversaire pour les 30 ans de l'AAPPMA. Il félicite également l'AAPPMA, la remercie pour la participation de ses bénévoles pour les opérations scolaires et l'assurance du soutien du service des sports de la Municipalité des PENNES MIRABEAU.

Monsieur Jean Claude MONDOLONI souhaite une bonne année 2024 aux personnes présentes et un bon anniversaire pour les 30 ans de l'AAPPMA. Il remercie son Président, le Conseil d'administration, le Comité de soutien pour tout le travail effectué. Il rappelle qu'en plus de la subvention versée par la Mairie de Vitrolles, celle-ci met également à disposition un local et l'assistance du personnel municipal et autres services à la demande. Il ajoute que l'AAPPMA de l'Infernet Cadière fait partie des plus grosses associations de la commune et qu'elle est incontournable. Il indique que la municipalité de VITROLLES continuera à être à ses côtés. Il fait remarquer que comme chaque année 2 municipalités brillent par leur absence à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'ensemble du tissu associatif de la pêche en eau douce reçoit l'agrément de la Préfecture. Il remercie encore l'ensemble des Adjointes et des Conseillers des municipalités qui apportent leur soutien à l'AAPPMA et sont présentes tout au long de l'année à ses côtés. Il explique ensuite que les statuts des AAPPMA évoluent et qu'il va falloir voter certains changements en assemblée générale extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président, Monsieur Luc ROSSI déclare l'Assemblée générale ordinaire close et ouverte l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président

Luc ROSSI

Le Secrétaire

Marcel MURAINÉ